

Département
de l'HERAULT

Arrondissement
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A
M. YANNICK HIVIN
DIRECTEUR DES PORTS
PAR INTÉRIM**

Direction des Démarches Citoyennes et
Commande Publique
EW/CR

**ARRÊTÉ
N° A_AP_2025_0182**

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ – EGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE**

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 034-213400039-20250603-A_AP_2025_0182-AI

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19 et L. 2122-20, et l'article L.1412-1 et L.2221-1 et suivants et R.2221-63 et suivants,

VU la délibération n°2 du 19 septembre 2024, par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de la remunicipalisation des services aujourd'hui gérés par la S.A.E.M.L. SODEAL (service public des ports et du centre nautique, d'une part, convention d'occupation du domaine public des berges de l'Hérault, d'autre part) et la dissolution consécutive de cette société dont la ville est actionnaire à 75 %,

VU la délibération n°10 du 12 mars 2025 par laquelle le conseil municipal a décidé la création de la régie autonome pour l'exploitation du port du Cap d'Agde, du port d'Ambonne et des berges de l'Hérault,

VU la délibération n°6 du 22 mai 2025 par laquelle le conseil municipal a décidé que la remunicipalisation du port du Cap d'Agde, du port d'Ambonne, du centre nautique et des berges de l'Hérault aura une prise d'effet au 1^{er} juin 2025,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (C.S.T.),

VU l'arrêté municipal n°2025/1004/DRH/SS du 26 mai 2025, nommant M. Yannick HIVIN, directeur de la régie des ports d'Agde par intérim en date du 1^{er} juin 2025,

Considérant la remunicipalisation des ports, du centre nautique et des berges de l'Hérault,

Considérant la création de la régie autonome pour le port du Cap d'Agde, le port d'Ambonne et les berges de l'Hérault,

Considérant qu'il convient de nommer un directeur des ports d'Agde par intérim,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. Yannick HIVIN, D.G.S. de la ville d'Agde, est nommé directeur des ports d'Agde par intérim, il en assure le fonctionnement.

ARTICLE 2 :

M. Yannick HIVIN, directeur des ports d'Agde par intérim, a délégation de signature dans les cas suivants :

- les bons de commande de fonctionnement et d'investissement inférieurs à 1 000 € TTC,
- exclusivement pour les carburants : délégation de signature des bons de commande de fonctionnement supérieurs à 1 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 034-213400039-20250603-A_AP_2025_0182-AI

SLO

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick HIVIN, directeur des ports d'Agde par intérim, Mme Emmanuelle DASSONNEVILLE a délégué sa signature.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet.

Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé et transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

Le Maire,

Sébastien FREY

03/06/2025

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

Publié le :

Signé électroniquement par Sébastien FREY

Date de signature : 03/06/2025

Qualité : Maire